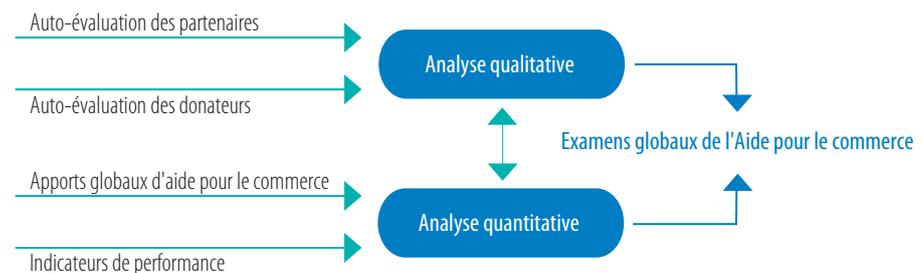


ANNEXE 2 : NOTES MÉTHODOLOGIQUES

1. INTRODUCTION

Le premier rapport conjoint OCDE/OMC intitulé *L'Aide pour le commerce: Panorama 2007* était fondé sur un cadre de suivi à trois volets : les auto-évaluations des donateurs, celles des pays partenaires et les apports globaux d'aide pour le commerce. Ce deuxième exercice de suivi global est davantage axé sur les résultats. Il s'agit de déterminer dans quelle mesure les stratégies d'aide pour le commerce ont été mises en œuvre et d'indiquer, autant que possible, les incidences des projets et programmes d'aide pour le commerce. C'est pourquoi le cadre de suivi a été complété par un quatrième volet composé d'indicateurs de performance. Le suivi et l'évaluation de l'aide pour le commerce sont un travail continu. Le présent rapport met en évidence les progrès accomplis au cours des dernières années. Le suivi continuera d'accroître la transparence et la responsabilité, ce qui pourrait susciter un plus large soutien politique et public en faveur de l'Initiative.

Graphique A2.1 Le cadre de suivi et d'évaluation



La présente annexe examine les quatre volets du cadre de suivi de l'aide pour le commerce. Sa structure reflète celle du rapport. Elle contient une section consacrée aux chapitres 2 à 5. La section 2 décrit la révision du questionnaire d'auto-évaluation. La section 3 met l'accent sur les principales difficultés méthodologiques soulevées par le suivi des apports d'aide pour le commerce au moyen du SNPC et les progrès effectués depuis le premier Examen global. La section 4 porte sur le processus d'auto-évaluation des donateurs et la section 5 présente l'approche adoptée pour évaluer les progrès dans la mise en œuvre de la dimension régionale de l'aide pour le commerce.

2. AUTO-ÉVALUATION DES PAYS PARTENAIRES

Le taux de participation des pays partenaires au deuxième exercice de suivi de l'aide pour le commerce a été excellent. Cela s'explique en partie par les travaux entrepris conjointement par l'OCDE et l'OMC pour faire en sorte que le questionnaire d'auto-évaluation des pays partenaires soit plus facile à utiliser. Le questionnaire a été élaboré en consultation étroite avec les pays partenaires, de sorte qu'il est mieux adapté à leurs besoins.

Le chapitre consacré aux pays partenaires s'appuie sur les réponses fournies par 83 pays¹ sur les 112 qui ont été interrogés. Ce taux de réponse de 74 pour cent est un signe encourageant de la participation accrue des pays partenaires par rapport au taux de 7 pour cent obtenu lors du premier exercice de suivi en 2007.² Parmi les pays qui ont répondu, il y a 31 pays africains, 16 pays asiatiques, 27 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, six pays européens et trois pays d'Océanie.

La ventilation par groupe de revenu est la suivante : 28 pays moins avancés (PMA)³, neuf autres pays à faible revenu (APFR), 26 pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure (PRITI) et 20 pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure (PRITS).

En outre, 19 pays sont des pays en développement sans littoral (PDSL), 22 des petits États insulaires en développement (PEID) et sept des économies en transition. Les besoins spécifiques de ces différents groupes de pays méritent d'être examinés séparément.

Graphique A2.2 Ventilation par pays partenaire (PMA, PEID, PDSL et économies en transition)



Après le premier Examen global, l'OCDE et l'OMC ont engagé une série de consultations avec les pays partenaires. Deux réunions OCDE/ACICI et une réunion de réflexion OCDE/PNUD ont été organisées pour connaître l'opinion de ces pays sur la première auto-évaluation. Sur cette base, le questionnaire d'auto-évaluation 2009 a été adapté à leurs besoins et à leurs attentes. Le questionnaire révisé a ensuite été soumis, pour observations, au Comité du commerce et du développement de l'OMC. En particulier, le format du questionnaire a été élargi pour inclure à la fois des questions ouvertes et des questions à choix multiples⁴, sans augmenter le nombre total de questions :

- i. Les **questions ouvertes** permettent aux pays partenaires d'indiquer leurs objectifs particuliers et leur rythme de progression et de décrire les instances et les mécanismes disponibles pour la coordination ou les mesures prises pour mettre en place de tels mécanismes et la mise en œuvre de l'aide pour le commerce;

- ii. Les **questions à choix multiples** tiennent compte du fait que de nombreux pays manquent de ressources et ne peuvent en consacrer que très peu à la collecte et à la compilation de données détaillées sur chacun des sujets abordés dans le questionnaire. Cette approche a garanti un taux de participation optimal, conciliant la nécessité de faire mieux connaître cet exercice et celle de ne pas surcharger des administrations aux ressources limitées. Elle a permis d'identifier des tendances en matière d'intégration et de mise en œuvre.

Il était entendu que le questionnaire devait être libellé en termes simples, accessibles aux non spécialistes. C'est pourquoi une note explicative a été ajoutée pour guider pas à pas les fonctionnaires des pays partenaires. Cette note expliquait le type de renseignements que les pays étaient censés fournir en réponse à chaque question et clarifiait la terminologie employée.

Il a encore été difficile d'identifier, dans chaque pays, les autorités compétentes pour répondre au questionnaire d'auto-évaluation. Le présent exercice montre qu'il faut faire participer non seulement le Ministère du commerce – principale entité responsable de la coordination des questions commerciales – mais aussi d'autres ministères, comme ceux des finances/de la planification, des ministères sectoriels et des organismes gouvernementaux. En outre, dans les PMA, le point focal du CIR devrait être associé à l'exercice car, comme le disent la plupart des PMA, c'est lui qui coordonne les programmes dans le domaine du commerce. De plus, les missions permanentes à Genève ont été de bons intermédiaires pour transmettre le questionnaire aux capitales. De fait, les réunions ordinaires du Comité du commerce et du développement de l'OMC ont maintenu l'élan permettant aux fonctionnaires en poste à Genève de mieux faire connaître l'Initiative Aide pour le commerce dans les capitales.

Par ailleurs, il est évident que le concours des institutions multilatérales (banques régionales de développement, PNUD, Banque mondiale) a nettement accru le taux de participation des pays en développement. Elles ont fourni une assistance pour faire participer les partenaires et les aider à répondre au questionnaire. Par exemple, la BID a engagé deux consultants pour faire connaître l'initiative et apporter un soutien technique. Le taux de réponse très élevé des pays d'Amérique latine et des Caraïbes témoigne du succès de cette approche. Les rappels que le Secrétariat du CIR a envoyés aux points focaux du CIR dans les pays ont certainement contribué à ce que les PMA participent aussi largement que les autres pays partenaires, malgré le surcroît de difficultés qu'ils rencontrent.

3. APPORTS GLOBAUX

Des projets et programmes relèvent de l'aide pour le commerce s'ils ont été identifiés comme des priorités de développement liées au commerce dans les stratégies de développement nationales des pays partenaires. L'Équipe spéciale de l'OMC a conclu que l'aide pour le commerce comprenait les catégories suivantes : i) politique et réglementation commerciales : assistance technique, par exemple, pour aider les pays à élaborer des stratégies commerciales, à négocier des accords commerciaux et à mettre en œuvre leurs résultats; ii) infrastructure liée au commerce : par exemple construction de routes, de ports et de réseaux de télécommunication pour relier les marchés intérieurs au marché mondial; iii) renforcement de la capacité de production (y compris le développement du commerce) : par exemple soutien au secteur privé pour l'aider à exploiter ses avantages comparatifs et à diversifier ses exportations; iv) ajustement lié au commerce : aider les pays en développement à faire face aux coûts liés à la libéralisation des échanges tels que les réductions tarifaires, l'érosion des préférences ou la détérioration des termes de l'échange; et v) autres besoins liés au commerce : s'ils sont mentionnés comme priorités de développement liées au commerce dans les stratégies nationales de développement des pays partenaires.

Le Système de notification des pays créanciers (SNPC) – base de données couvrant environ 90 pour cent de l'APD – a été reconnue comme la meilleure source de données disponible pour le suivi des apports globaux d'aide pour le commerce. La base de données du SNPC sur les activités d'aide, créée en 1967, recueille des renseignements sur l'aide publique au développement (APD) et d'autres apports publics destinés aux pays en développement. C'est la source de données de référence au niveau international sur les activités d'aide (ventilations géographiques et sectorielles). Elle est largement utilisée par les gouvernements, les organisations et les chercheurs qui s'occupent du développement. Pour l'OCDE, le SNPC est un moyen de suivre certaines questions de politique générale, dont l'aide pour le commerce. Les principes et les directives concernant la communication d'informations au SNPC sont approuvés par les membres du CAD représentés au Groupe de travail sur les statistiques du CAD (WP-STAT). L'OCDE collecte et compile les données, vérifie leur cohérence et maintient la base de données.

Le SNPC permet de suivre les engagements et les décaissements au titre de l'aide et fournit des données comparables dans le temps et entre pays. L'utilisation de cette base de données existante a permis d'économiser beaucoup de temps et de ressources pour le suivi effectif des apports d'aide pour le commerce. Cela a cependant entraîné la perte de données détaillées sur l'assistance technique liée au commerce et le développement du commerce, qui figuraient auparavant dans la base de données conjointe OCDE/OMC sur l'assistance technique et le renforcement des capacités liés au commerce (BDRCC). Toutefois, plusieurs modifications ont été apportées au SNPC pour l'adapter aux besoins de l'aide pour le commerce.

Il convient de garder à l'esprit que les données du SNPC ne correspondent pas exactement à chacune des catégories d'aide pour le commerce mentionnées plus haut. En fait, le SNPC fournit des données supplétives concernant cinq rubriques :

- i. *L'assistance technique en matière de politique et de réglementation commerciales.* Cinq codes-objet sont utilisés dans le SNPC pour couvrir les activités en matière de politique et réglementation commerciales, contre 20 codes dans la BDRCC. Ces cinq sous-catégories sont les suivantes : a) politique commerciale et gestion administrative; b) facilitation des échanges; c) accords commerciaux régionaux; d) négociations commerciales multilatérales; et e) éducation/formation dans le domaine du commerce.
- ii. *L'infrastructure économique.* Les engagements destinés à l'infrastructure liée au commerce sont indiqués indirectement dans le SNPC par des données inscrites sous la rubrique « Infrastructure économique », qui englobe l'aide destinée aux communications, à l'énergie et aux transports. Pour déterminer le degré d'exactitude des données supplétives du SNPC (par exemple pour savoir dans quelle mesure un projet énergétique hypothétique touche au commerce), il faut comparer ces données aux connaissances des donateurs sur les spécificités de leur aide destinée à l'infrastructure. À ce jour, seuls deux donateurs (États-Unis et Banque mondiale) peuvent fournir des données affinées sur la composante commerciale des projets d'infrastructure économique.
- iii. *Renforcement de la capacité de production (y compris le développement du commerce).* Les données sur les engagements d'aide destinés à cette activité figurent sous la rubrique du SNPC intitulée « Renforcement de la capacité de production ». Depuis le premier exercice de suivi, le SNPC permet de marquer les composantes des projets de renforcement de la capacité de production qui relèvent du développement du commerce (il s'agit des marqueurs

du développement du commerce). Le SNPC identifie les activités de développement du commerce entrant dans la catégorie plus large du renforcement de la capacité de production (c'est-à-dire les activités marquées comme contribuant principalement ou de façon significative au développement du commerce). Cette nouvelle catégorie compense la perte de précision due à l'utilisation du SNPC au lieu de la BDRCC. Il faut garder à l'esprit deux avertissements lorsque l'on évalue les données : a) certains donateurs n'ont pas utilisé le marqueur « développement du commerce », car son utilisation est facultative; b) les montants indiqués dans cette catégorie ne peuvent pas être ajoutés aux apports globaux; ils font partie intégrante des apports totaux destinés au renforcement de la capacité de production. En 2008, 12 membres ont notifié des données concernant ce marqueur. Le nombre d'activités de développement du commerce est beaucoup plus faible dans le SNPC que dans les communications des membres à la BDRCC pour 2006 (plus de 3 800 activités signalées par 22 membres du CAD). En volume, le total indiqué dans la BDRCC pour 2006 était inférieur (2,1 milliards de dollars EU), mais il faut se rappeler que seul le montant correspondant à la « part du commerce » était enregistré dans la BDRCC, et non la valeur totale de l'activité. Le fait que les montants indiqués dans le SNPC pour la Belgique, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et la Suisse sont proches de leur niveau dans la BDRCC ou inférieurs à celui-ci pourrait donc indiquer que les données communiquées sont incomplètes. Pour les huit autres utilisateurs, le chiffre du SNPC est environ deux à trois fois supérieur à celui de la BDRCC.

- iv. *Ajustement lié au commerce.* Une nouvelle sous-rubrique a été introduite dans le SNPC pour suivre les apports correspondant à l'ajustement lié au commerce au moment de la collecte en 2008 des données relatives aux activités de 2007. Cette catégorie indique les contributions versées aux budgets des pays en développement pour les aider à mettre en œuvre des réformes commerciales et des ajustements liés aux mesures commerciales prises par d'autres pays, et pour remédier aux déficits de la balance des paiements dus à l'évolution de l'environnement commercial mondial. Seuls deux membres ont notifié des activités relevant de cette catégorie en 2007 : le Canada (0,3 million de dollars EU) et la CE (17,4 millions de dollars EU).
- v. *Autres besoins liés au commerce.* Le SNPC couvre l'ensemble de l'APD, mais seules les activités notifiées dans les quatre catégories susmentionnées sont considérées comme relevant de l'aide pour le commerce. Le SNPC ne fournit pas de données sur les « autres besoins liés au commerce ». Pour estimer le volume de ces « autres » engagements, les donateurs doivent examiner les projets d'aide dans des secteurs autres que ceux qui ont été pris en compte jusque-là – par exemple dans les domaines de la santé et de l'éducation – et indiquer, le cas échéant, la part de ces activités ayant une importante composante commerciale. Un programme en matière de santé, par exemple, peut permettre un accroissement du commerce à partir de localités où la charge de morbidité constituait un obstacle au commerce. Par conséquent, pour suivre l'aide pour le commerce de manière rigoureuse, il faudrait comparer les données du SNPC et les auto-évaluations des donateurs et des pays partenaires.

4. AUTO-ÉVALUATION DES DONATEURS

La première série d'auto-évaluations, effectuées en 2007, a donné un panorama complet de ce que font les donateurs en matière d'aide pour le commerce, indiquant notamment s'ils respectent les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. L'approche adoptée pour la première enquête de suivi était axée sur les entrées et les sorties, de sorte qu'il était difficile d'évaluer le succès ou l'échec des interventions et leur efficacité. Le deuxième exercice de suivi est allé au-delà des entrées et des sorties et a mis l'accent sur les *résultats* et les *impacts* (c'est à dire les résultats tangibles) afin de renforcer la responsabilité. Pour cela, il a fallu développer une méthode de suivi axée sur les résultats.

La méthode de suivi axée sur les résultats adoptée pour le questionnaire destiné aux donateurs était analogue à celle utilisée pour le questionnaire destiné aux pays partenaires : des consultations avec les donateurs ont permis d'adapter le questionnaire à leurs besoins et à leurs attentes. De ce fait, il contient un plus grand nombre de questions, et combine les questions ouvertes et les questions à choix multiples. Cela a permis aux donateurs de présenter un aperçu général de leurs objectifs respectifs, de leurs politiques en matière d'aide pour le commerce et de leurs résultats préliminaires (qualitatifs et quantitatifs). Il faut cependant noter que l'inclusion de questions à choix multiples (permettant de recueillir des données plus comparables) n'avait pas pour but de classer ou de noter les résultats des donateurs. Au contraire, l'objectif était de permettre aux donateurs d'évaluer eux-mêmes leurs points forts et leurs points faibles. L'exercice est censé encourager l'apprentissage entre pairs et le partage de bonnes pratiques conformément aux principes de la Déclaration de Paris et au Programme d'action d'Accra.

Au cours du deuxième exercice de suivi, des réponses ont été reçues de 38 donateurs bilatéraux et de 19 organisations régionales et multilatérales, sur les 70 interrogés (soit un taux de réponse de 80 pour cent).⁵

Dans l'ensemble du questionnaire, l'accent a été mis sur les points suivants : stratégie (avancement des stratégies d'aide pour le commerce des donateurs), mis en œuvre (intégration du commerce dans les programmes des donateurs et bonnes pratiques en matière d'aide pour le commerce) et responsabilité mutuelle (processus pour évaluer la mise en œuvre des activités mutuellement convenues et leurs résultats de développement). Comme en 2007, le questionnaire était accompagné d'un profil de l'aide pour le commerce basé sur le SNPC.

5. DIMENSION RÉGIONALE

L'une des innovations, dans cette édition du rapport, est que les auto-évaluations des donateurs et des pays partenaires contiennent une section consacrée à la dimension régionale de l'aide pour le commerce. La section sur l'assistance régionale donne une idée précise des programmes régionaux liés au commerce, aspect qui n'était pas pleinement pris en compte dans la première enquête de suivi. L'évaluation des défis régionaux par les pays partenaires et par les donateurs est examinée au chapitre 5.

Le chapitre 5 comprend aussi une section sur la coopération Sud-Sud, qui s'appuie sur les réponses à un questionnaire spécifique. Plusieurs donateurs non membres du CAD ont répondu à l'enquête 2007 (Argentine, Brésil, Chili, Singapour et Thaïlande). Cette évolution positive a amené l'OCDE et l'OMC à étudier de plus près les meilleures façons de faire participer les donateurs non membres du CAD au processus de suivi de l'aide pour le commerce. Certains de ces donateurs ont suggéré qu'un questionnaire adapté à la coopération Sud-Sud pourrait faciliter la communication de données.

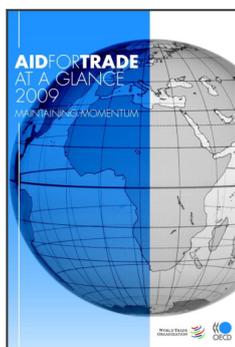
La section financière du questionnaire destiné aux donateurs leur posait des problèmes particuliers car une grande partie de leur aide prenait la forme d'une coopération technique sans contrepartie financière, le degré de complexité du questionnaire était aussi une source de difficultés. Les questions concernant l'alignement, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle leur semblaient particulièrement difficiles. Cependant, certains des donateurs non-membres du CAD sont de plus en plus importants et sophistiqués et un questionnaire simplifié axé sur la coopération technique ne leur permettrait pas de brosser un tableau exact de leurs activités. Il a donc été décidé d'établir un questionnaire adapté aux pays en développement qui ont une tradition de coopération avec leurs voisins (coopération Sud-Sud) et de laisser ces pays décider eux-mêmes à quel questionnaire ils préféreraient répondre.

L'Argentine, la Chine et le Brésil ont choisi de répondre au questionnaire Sud-Sud plutôt qu'au questionnaire destiné aux donateurs. Le Chili en revanche a répondu aux trois questionnaires : donateurs (pays partenaires et coopération Sud-Sud). L'OCDE a reçu la réponse de l'Inde au questionnaire Sud-Sud après la date limite si bien qu'elle n'a pas pu en tenir compte dans l'analyse. Mais sa réponse est reproduite intégralement sur le CD ROM. D'autres pays ont émis le souhait de faire part, à l'avenir, de leur expérience dans ce domaine.

Le questionnaire a été établi de manière à mettre en lumière les spécificités des activités de coopération Sud-Sud et triangulaire en tant que vecteurs importants d'aide pour le commerce au niveau régional. Il contenait aussi des questions sur le suivi et l'évaluation et demandait aux pays de donner une estimation chiffrée de l'assistance fournie. Enfin, les pays pouvaient indiquer s'ils souhaitaient notifier des données au SNPC et ils pouvaient discuter de la planification prévisionnelle.

NOTES

1. Six autres pays (Angola, El Salvador, Haïti, Namibie, Samoa, Seychelles) ont envoyé leurs réponses au questionnaire après la date limite et n'ont pas été pris en compte dans l'analyse. Leurs réponses figurent sur le CD ROM. Deux pays (Arménie et Cambodge) ayant renvoyé deux réponses distinctes, l'OCDE a consulté les autorités de ces deux pays pour savoir quelle réponse utiliser pour l'analyse.
2. En 2007, seuls huit pays partenaires ont répondu au questionnaire (Cambodge, Colombie, Malawi, Maurice, Panama, Pérou, Philippines et Uruguay). Ces pays ont également répondu au questionnaire de 2009.
3. Sur les 40 PMA qui ont reçu le questionnaire sur l'aide pour le commerce, 28 ont envoyé leurs réponses avant la date limite et sont pris en compte dans l'analyse. Deux autres réponses ont été reçues après la date limite; elles figurent sur le CD ROM. Ce taux de réponse illustre la participation active des PMA à l'Initiative Aide pour le commerce.
4. Une approche analogue a été adoptée pour le questionnaire destiné aux donateurs. Elle est décrite dans la section 4 de cette annexe.
5. Des renseignements sur les donateurs non membres du CAD sont donnés dans la section de cette annexe qui traite de la dimension régionale.



Extrait de :
Aid for Trade at a Glance 2009
Maintaining Momentum

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264069022-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/Organisation mondiale du commerce (2010), « Notes Méthodologiques », dans *Aid for Trade at a Glance 2009 : Maintaining Momentum*, Organisation mondiale du commerce, Geneva/Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264069107-101-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.